

AgriGenève info

➤ 2

Foire GE, Agenda agricole

➤ 3

Les brèves

➤ 4

AgriGenève, ses actions...

➤ 6

Ça vous intéresse ?

7

Annexe : coupon réponse

Edito

Créer et développer un éditorial n'est pas chose aisée !

Les obligations à remplir pour fin avril / début mai sont considérables.

Pour les agriculteurs domiciliés en Suisse mais cultivant 1000 ha en zone franche il s'agit impérativement, une fois les pièces justificatives récupérées à leur douane de passage, de les remplir puis de se rendre dans les mairies françaises correspondant aux lieux de culture des parcelles zoniennes. Une fois tamponnés et signés, retour aux douanes suisses pour le dépôt fixé impérativement au 30 avril de chaque année.

Début mai, et depuis plusieurs années déjà, les dossiers PER ou paiements directs, doivent être correctement remplis "cochés au bon endroit dans la bonne case" sinon gare au retour de manivelle ! Merci au staff du Service de l'Agriculture qui nous permet, lors de séances de correction organisées soit dans leurs locaux, soit décentralisées sur le canton, de rendre des copies justes et conformes. Ces séances sont bien suivies mais il est vrai que l'on y retrouve toujours un peu les mêmes "clients" pardon, les mêmes agriculteurs soucieux de bien faire et d'éviter de la sorte des coups de fils ou des renvois de courrier au Service de l'Agriculture. Viticulture, arboriculture, statistiques, surfaces nouvelles plantées, arrachées ou renouvelées : tout doit être dit ou signalé ; les documents sont présents et ne manquent pas ! La prochaine « étape » je l'appelle ainsi, vu que le délai de remplissage est décalé de quelques jours par rapport au précédent, c'est bien évidemment le travail des techniciens et techniciennes d'AgriGenève

On y parle de couverture des sols, étape automnale et passage obligé pour poursuivre le programme. On y retrouve, en détail et sous la loupe, son exploitation agricole décortiquée, remodelée en plusieurs cultures, en pourcentages de ceci ou de cela, en fonction de terres dites "assolées". On y trouve la masse des engrais de ferme, leur répartition, un bilan et un tas d'autres choses encore.

Voilà, merveilleux vous êtes dans la cible ! Mais attention, rien n'est définitif, cela concernait 2003. Demain, c'est-à-dire durant l'été déjà, il faudra reprendre la machine à calculer. Je laisse de côté les labels qui fleurissent aussi vite que les prairies extensives, les modes de culture ou encore d'autres problèmes que j'oublie certainement.

Voilà, pour une fois je ne vous ai pas parlé des soucis agricoles : des colzas qui crèvent de soif un peu partout et qui ne fleuriront pas cette année, des orges qui épient de rage, des blés gelés qui font pitié à voir et bien d'autres difficultés encore. Mais en définitive, lorsque vous rencontrez votre voisin citadin et qu'il vous demande comment ça va, ne lui répondez jamais que ça va mal. D'abord parce que s'il vous rencontre ce n'est pas pour parler de l'agriculture mais peut-être pour discuter de ses problèmes à lui, aussi insignifiants soient-ils, mais qui occupent ses journées entières. Restez fiers de votre métier, vous avez le soleil en plus (des autres) et pour le moment pas de taxes ajoutées en plus.

Michel COURTOIS, Président

FOIRE DE GENEVE

Produits du terroir...

Nous l'avons déjà évoqué dans nos colonnes, l'agriculture sera à nouveau présente à la Foire de Genève en 2003. Contrairement à 1991 – « Genève redécouvre sa terre »- et à l'année 2000 – « Genève Terre Avenir » - qui étaient des expositions d'information axées prioritairement sur la présentation des multiples facettes et rôles de l'agriculture, ce sont dès cette année les « Produits du Terroir » qui seront présentés au public de la Foire. Autre différence de taille, la Foire de Genève accueillera l'agriculture non seulement en 2003 mais jusqu'en 2007.

Une nouvelle association...

Pour mener à bien ce projet qui s'inscrit dans le long terme, le groupe de travail initial a jugé opportun de formaliser son existence au travers d'une structure associative. Cette nouvelle association, nommée « Terre Avenir - Village », a pour buts de présenter, de faire déguster et d'assurer la promotion des produits de l'agriculture genevoise dans le cadre de la Foire de Genève ou lors d'autres manifestations. Elle vise également à promouvoir la diversité de l'agriculture genevoise, la qualité de ses produits et ses avantages écologiques. Pour terminer elle a pour but de rechercher les sources de financement nécessaires à la réalisation des stands. L'association regroupe le Service de l'agriculture, l'OPAGE, AgriGenève et les différentes filières agricoles et agroalimentaires genevoises.

Conception du stand...

La surface mise à disposition par la Foire est de 500 m². Le concept général consiste à recréer une *Place du village* autour de laquelle le public pourra découvrir et déguster les produits du terroir sur des stands thématiques. Au centre de la place un espace sera réservé pour le service d'une petite restauration et pour des animations.

Nous vous tiendrons bien sûr régulièrement informés de l'évolution de ce projet et nous solliciterons vos services en temps opportun.

Agenda agricole 2003

Afin de pouvoir proposer un agenda agricole le plus complet possible, n'hésitez pas à nous contacter au 022 939 03 10 pour nous informer de tout événement qui pourrait intéresser nos membres. Merci.

Date	Événement	Lieu	Horaire
10 et 11 mai	Concours de chiens de troupeau	Ferme de Malagny – Genthod	
12 mai	Délai retour dossiers PER à AGRI-PIGE		
17 mai	Fête de quartier « Cropettes en campagne »	Parc des Cropettes	Dès 10h00
17 mai	Vogue de Gy	Gy	
24 mai	Journée "Caves ouvertes"		
13-14 juin	Portes ouvertes de la Station fédérale de recherches agronomiques de Changins (RAC)		
14 et 15 juin	Journées du développement durable	Plaine de Plainpalais	10 à 19h00
15 juin	Marché des 4 saisons	Quai du Mont-Blanc	
18 au 22 juin	Salon des Goût et Terroirs	Bulle	
12 juillet	Fête de la tomate	Carouge	
1 août	Brunch du 1er août		
20-21 sept.	Fête des vendanges	Russin	
20 au 30 Nov	Foire de Genève	Palexpo	

Journées du développement durable

Des journées du développement durable auront lieu le **14 et le 15 juin 2003**, sur la plaine de Plainpalais. Des stands, des spectacles et des animations traiteront des trois thèmes centraux que sont ; la consommation, la solidarité et la mobilité. Les objectifs de cette manifestation, organisée par Agenda 21, sont de sensibiliser la population aux enjeux liés au développement durable, d'informer sur ce qui se fait sur ce thème, de donner envie à chacun d'être « acteur du développement durable » et d'offrir un espace de convivialité et de fête.

A cette occasion, AgriGenève souhaite présenter la **filière du pain** en s'appuyant sur l'exemple du « **Glaneur** ». Une collaboration est mise sur pied avec AGIR (Agence d'Information Agricole Romande) pour la réalisation d'un stand. Au travers d'une présentation de la production de blé et de la transformation en pain, nous souhaitons sensibiliser les visiteurs aux avantages de consommer des produits locaux.

Afin de dynamiser la présentation sur panneaux explicatifs par des échanges oraux avec les visiteurs, **nous souhaitons que des producteurs de blés soient présents sur le stand**. Nous comptons donc sur vous et vous proposons de nous signaler votre intérêt à participer quelques heures à cette manifestation, en remplissant la partie n°1 du **coupon réponse** à la fin de ce journal.

LABEL GENEVOIS

Dans le cadre des débats au sein du groupe Souveraineté alimentaire présidé par Monsieur Cramer, et suite à l'enquête auprès des consommateurs genevois réalisée fin 2001, une volonté est née d'améliorer la promotion des produits régionaux. C'est ainsi qu'un groupe de travail rassemblant les différentes filières a été formé pour étudier la faisabilité d'un label régional.

Le label « **Genève Région – Terre Avenir** » s'inscrit dans une démarche originale consistant à promouvoir la souveraineté alimentaire. Ce concept postule le maintien de la capacité de production agricole d'une entité géographique ou politique donnée, en l'occurrence celle de la région genevoise, afin de minimiser les coûts écologiques et économiques des transports et de garantir à tous les acteurs présents sur la chaîne agroalimentaire des conditions de travail, des salaires et des revenus décents et équitables.



Ce label doit permettre de clairement identifier les produits agricoles tout au long de leur parcours jusque sur la table du consommateur. Il donne ainsi à celui-ci la garantie d'accéder à une nourriture de qualité, obtenue dans des conditions de production optimales et à un prix équitable négocié entre les partenaires.

Ce label se veut ouvert et évolutif, visant le mieux être et le progrès social de tous les acteurs concernés. Il contribuera ainsi à la promotion d'un développement durable.

Ce projet de label avance avec une certaine cadence, puisqu'un lancement pour la Foire de Genève 2003 est envisagé.

Consultations juridiques à AgriGenève

Suite à la remarque de l'un de nos membres, nous tenons à vous rappeler ci-après le principe des consultations juridiques d'AgriGenève.

1. Chaque membre d'AgriGenève a droit à une consultation juridique gratuite d'une durée d'un quart d'heure avec M^e Mégevand. Ces consultations ont lieu dans nos locaux de Meyrin. Pour obtenir un rendez-vous avec M^e Mégevand, vous devez prendre contact avec Madame Danièle Janner au 022/939 03 05.

2. Si, au terme de la consultation gratuite évoquée plus haut, votre problème n'est pas réglé et que vous devez entreprendre des démarches supplémentaires, vous pouvez :

mandater Me Mégevand pour étudier plus à fond votre cas.

ou

mandater un juriste/avocat de votre choix pour effectuer ce travail.

Dans tous les cas, les frais qui résulteront de ces éventuels mandats dépassant le quart d'heure gratuit, qu'ils soient effectués par Me Mégevand ou par un autre juriste, sont à votre entière charge.

PROJET DE LOI CANTONALE SUR L'AGRICULTURE

Le projet de loi cantonale sur l'agriculture a bien progressé et vous trouverez ci-après quelques informations à son sujet. Le groupe de travail initié par le comité directeur d'AgriGenève s'est réuni à maintes reprises depuis l'automne dernier pour préparer le projet de loi et le déposer mi-février auprès du Conseiller d'Etat Robert Cramer. Ce projet initial a fait l'objet d'une séance de présentation et de consultation avec l'ensemble des filières le 6 février 2003. Les Services du DIAE ont dès lors pu œuvrer sur le projet original et lui apporter les corrections nécessaires de manière à le rendre conforme en termes juridiques. De son côté, le groupe Souveraineté alimentaire s'est réuni à trois reprises pour un examen approfondi du texte. En l'état actuel le projet de loi contient neuf chapitres dont notamment :

- Un chapitre sur la **production** qui traite de la qualité des produits et des modes de production.
- Un chapitre sur la **promotion et la commercialisation** qui tend à mettre en place une politique de communication et de promotion efficace autour des produits agricoles genevois – fruits, légumes, horticulture, céréales, ...- et qui viendrait compléter le travail fait par l'OPAGE pour le secteur viticole.
- Un chapitre relatif à **l'amélioration des structures et à des mesures sociales**. La loi prévoit ici de compléter les mesures fédérales déjà existantes.
- Un chapitre qui traite de la **préservation de l'espace rural et des ressources naturelles**. Il s'agit ici d'encourager des modes de production particulièrement respectueux de l'environnement ainsi que la préservation d'un paysage rural de qualité. Des mesures sont également prévues en matière de protection des cultures et en cas de dommages naturels exceptionnels.
- Pour terminer un chapitre sur la **formation, la vulgarisation et la recherche appliquée**. La loi ancre ici le rôle de la formation de base en agriculture et de la vulgarisation agricole.

Le projet est actuellement en consultation interne auprès des services de l'Etat. Nous vous informerons plus en détail sur son contenu dès que possible.

TERRE VÉGÉTALE : comment améliorer le service d'AgriGenève ?

Nous recevons régulièrement des appels de nos membres à la recherche d'un bien précieux qui résulte d'un long processus naturel : la terre végétale. Malgré notre bonne volonté et les nombreux chantiers sur le canton, **il reste difficile de satisfaire ces demandes**.

L'Ordonnance sur le traitement des déchets a rendu obligatoire le tri des déchets de chantier et leur valorisation. C'est à cette fin que le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement a préparé un guide pour le recyclage des déchets de chantier. Sur ce guide, il apparaît clairement que l'agriculture doit être privilégiée pour le recyclage de la terre végétale non polluée.

Sur cette base, nous avons sollicité le Service de l'agriculture pour qu'un système d'information automatique se mette en place. L'objectif serait qu'AgriGenève soit systématiquement averti de l'ouverture de chantiers pour **tenir à jour une offre de terre végétale**.

A cette fin, une séance sera tenue le 9 mai 2003 avec l'ensemble des services de l'Etat concernés.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Contact Emmanuel ANSALDI

022 939 03 19 ansaldi@agrigenève.ch

Retour des fiches PER

Pour les exploitants qui n'auraient pas encore rendu leur dossier, nous tenons à rappeler que **les fiches PER n° 1, 2 et 4** (Suisse-Bilanz), dûment remplies, datées et signées, **doivent impérativement parvenir à AGRI-PIGE jusqu'au 12 mai 2003 au plus tard** (la date du timbre postal faisant foi). Passé ce délai, un émolument sera perçu pour les envois tardifs.

Les maraîchers bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'au 1er juillet 2003 pour retourner leur Suisse-Bilanz et leur fiche « cultures spéciales ».

SOMMET D'EVIAN (G8)

Le sommet du G8 qui se tiendra à Evian à fin mai début juin causera passablement de perturbations à Genève, d'une part en raison des mesures de sécurité qui l'entourent et d'autre part en raison de l'afflux massif de participants à la manifestation prévue le 1^{er} juin. Pour l'agriculture il s'agit de :

1. Fermeture de postes frontières

Certains postes frontières seront totalement fermés à la circulation entre le 22 mai et le 4 juin ce qui entravera les travaux agricoles pour les agriculteurs qui exploitent des terres sur France. **AgriGenève est intervenu auprès de la Cheffe du Département de Justice, police et sécurité, Madame la Conseillère d'Etat Micheline Spoerri, pour lui faire part de nos soucis en la matière et tenter de trouver une solution pour remédier à ces inconvénients.** Nous vous tiendrons au courant de cette affaire dès que nous aurons des nouvelles du département.

2. Accueil des manifestants

Lors de la dernière séance du comité directeur le 5 mai, il a été porté à notre connaissance **qu'un périmètre d'accueil pour les manifestants a été défini au Bout du Monde.** Du côté français, c'est l'aéroport d'Annemasse qui recevra les manifestants.

Nous craignons toutefois que les sites prévus ne suffisent pas à accueillir tous les manifestants et que des campements « sauvages » se mettent en place dans la campagne avec les conséquences que l'on imagine pour les cultures ou les surfaces de compensation écologiques.

La question du nettoyage des parcelles et de l'élimination des déchets doit également être abordée. Selon les contrats usuels, **les assurances ne prennent pas en charge ce type de dommage et une couverture supplémentaire doit être faite.** Il faut cependant relever qu'une telle couverture relève sensiblement la prime d'assurance et qu'elle ne peut être faite que pour la durée totale du contrat et non pour une période limitée. Le surcoût est dès lors important. **Nous allons donc envoyer un courrier au département pour qu'il entre en matière sur d'éventuels dédommagements.**

Les agriculteurs concernés par des dégâts comme précédemment évoqués sont invités à nous en informer en temps opportun.

LES P'TITES Z'ANNONCES : Matériels à vendre, à louer, informations à diffuser ou autres ...

N'hésitez pas à profiter de ce service gratuit pour une large diffusion de vos annonces !

Personne de contact: Mireille Belloir
tél. 022 939 03 10
fax 022 939 03 13
e-mail: info@agrigeneve.ch

Marché des quatre saisons

Suite au succès rencontré par le marché organisé le 22 septembre dernier dans le cadre de la journée « En ville, sans ma voiture ! », la Ville de Genève (en collaboration avec l'association des marchés) a lancé un **marché dominical quatre fois par année sur le quai du Mont-Blanc**. La première édition s'est déroulée le 30 mars dernier par une magnifique journée de printemps.

Les prochains jours de marché sont prévus le 15 juin (pendant les journées du développement durable), le 21 septembre (Semaine de la mobilité) et le 21 décembre (Marché de Noël). Si vous êtes **intéressés à tenir un stand** à ces occasions, vous pouvez nous le signaler au moyen du **bulletin réponse, partie n°2** en fin de journal.

Visites d'exploitations

Régulièrement, des personnes de divers horizons sollicitent AgriGenève pour la **visite d'exploitations agricoles**.

Afin de pouvoir répondre au mieux à ces demandes, nous souhaitons constituer un réseau d'exploitations intéressées à recevoir ces visiteurs. Ainsi, nous vous invitons à nous signaler votre intérêt pour ce genre d'activité en remplissant **la partie n°3 du bulletin** qui se trouve à la fin de ce journal.

Economies de fonctionnement

85 centimes et 1 franc pour le prioritaire !

C'est désormais le coût du timbre qui assurera la destination de votre courrier : +15 centimes pour votre courrier B et +10 centimes pour le A. C'est donc une **augmentation de plus de 20% pour les correspondances**, dites de non-urgence, que devra supporter AgriGenève. Par conséquent, dans un souci d'économie, nous vous proposons de recevoir, pour les personnes équipées et volontaires, l'AgriGenève Info et Technique par mail sous format Acrobat (PDF). Ce moyen de diffusion d'information qui outre son aspect écologique (0 papier), nous permettra d'économiser le coût des timbres mais aussi de la photocopieuse, du papier et des enveloppes.

Afin de pouvoir organiser au mieux cette opération, nous vous prions de bien vouloir remplir **la partie n°4 du « bulletin réponse »** annexé en dernière page. Merci.

CROPETTES EN CAMPAGNE : 17 MAI 2003

Dans notre dernière édition, nous vous avons annoncé **cette fête de quartier à caractère agricole**. Elle se déroulera le **17 mai prochain dès 10h** et jusqu'en fin de soirée, au **parc des Cropettes**, derrière la gare Cornavin. Vous y trouverez des agriculteurs et agricultrices présentant des produits de leur exploitation, des animaux de la ferme, le musée romand de la machine agricole de Chiblins, mais aussi de nombreuses animations pédagogiques sur le thème ville-campagne, un parcours dans les arbres, divers stands d'information, plusieurs groupes musicaux, ainsi que des stands de restauration.

N'hésitez pas à venir nous dire bonjour, la journée s'annonce réjouissante !

Coupon à retourner à AgriGenève, 15 rue des Sablières, 1217 Meyrin
OU Fax : 022/939 03 13

Coupon n°1 : JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE : 14-15 juin 2003

Je suis intéressé(e) à participer par ma présence au stand du « Glaneur ».

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :

✂-----

Coupon n°2 : MARCHÉ DES 4 SAISONS, 15 JUIN 2003

Je suis intéressé(e) à tenir un stand dans le cadre du marché des 4 saisons.

- Produits à vendre :

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :

✂-----

Coupon n°3 : VISITES D'EXPLOITATIONS

Je suis intéressé(e) à recevoir des visiteurs sur mon exploitation.

- Type d'exploitation :

.....

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :

✂-----

Coupon n°4 : AGRIGENEVE INFO/TECH PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Je suis intéressé(e) à recevoir le journal AgriGenève Info et Technique par courrier électronique, par conséquent je ne souhaite plus recevoir la version papier.

Nom et prénom :

E-mail :

Date et signature :

